

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 783 (Rect)

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 32

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur du présent article »

les mots :

« la publication de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.